# 

* Date : 21-01-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021802000
* Author :

Justice de paix du troisième canton de Charleroi
Désignation
Justice de paix du troisième canton de Charleroi.
Par ordonnance du 15 janvier 2021, le juge de paix du troisième canton de Charleroi a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Madame Myriam BAUTHIER, née à Charleroi le 24 avril 1971, domiciliée à 6031 Charleroi, Allée des Mélèzes 5, personne protégée, a été placée sous un régime de représentation.
Maître Anne-Catherine SCIAMANNA, avocat, dont le cabinet est établi à 6140 Fontaine-l'Evêque, rue du Parc 42, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.